

## Session de formation des élus locaux de la commune d'arrondissement de Grand Dakar

Rapport de M. Cheikhou Oumar Faye



Le formateur capte l'attention des participants

Session de formation au profil des élus locaux de la Commune d'arrondissement de GRAND DAKAR qui s'est tenue dans la salle de délibération de la dite commune et portant sur le thème suivant : « **Décentralisation, rôle des organes de la commune et processus budgétaire** ».

L'objectif général recherché est d'informer les participants sur les dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives au rôle, à l'organisation, au fonctionnement du conseil municipal et au processus budgétaire de la commune.

En réalité avant la tenue de la formation, la commune était confrontée à des difficultés dans son fonctionnement du fait de la non maîtrise des rôles et responsabilités des différents acteurs (conflit de compétences entre les organes et les commissions techniques, le vote des délibérations, les limites des compétences de la commune d'arrondissement par rapport à la Ville, les modalités d'élaboration et d'exécution du budget de la commune etc...).

Cependant, à l'issue de la formation, l'évaluation à chaud a permis de recueillir des témoignages qui démontrent l'impact positif de la formation sur le fonctionnement de la commune et les rapports entre le Maire et les élus mais également entre les élus et les citoyens contribuables ce qui doit contribuer à améliorer la gestion de la commune.

Ainsi :

- Les conseillers ont témoigné être plus éclairés sur leurs rôles et responsabilités, surtout sur les limites de la marge de manœuvre du Maire en ce qui concerne les finances de la collectivité. Et ceci crée un climat de confiance entre les élus et le Maire ce qui contribue à favoriser une bonne collaboration et enfin une meilleure gestion de la commune.

- Les conseillers ont témoigné être plus conscients de leur rôle et responsabilités envers les populations qu'ils représentent et dont ils tiennent leur mandat. Aussi qu'ils ont mieux compris l'importance des débats d'orientation budgétaire, leur rôle étant que conseiller au niveau de leur quartier.
- Pour ce qui est de la subvention aux ASC, le responsable des ASC a reconnu s'être toujours trompé en exigeant la subvention comme si c'était une obligation du Maire. Ce qui crée souvent des conflits, mais que désormais il sait ce que le code a prévu pour ce cas etc.....

**Les conseillers se sont engagés à améliorer le fonctionnement et la gestion de la commune après avoir bénéficié de la formation ce qui devrait se traduire par :**

- La rapidité et l'efficacité dans la tenue des réunions du conseil municipal, vu que les conseillers ne vont plus perdre de temps dans la polémique sur certains aspects comme le quorum, la validité des procurations, la présence du représentant de l'Etat, les délais et modalités de convocation des réunions du conseil....
- Dans la prise en compte des priorités et besoins réels des populations dans l'élaboration du budget, notamment avec leur implication dans la phase de préparation etc....